

CCI : Les entreprises boudent les Rencontres pro durables

ÉCRIT PAR CÉLIA ALBÉRI

23 octobre 2023



Les stands des Rencontres pros durables de la Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCI IG) ont connu une faible affluence lors de leur 5e édition. Le salon est présenté comme une action phare de l'organisation consulaire pour sensibiliser les entreprises et les aider à passer à l'action en matière de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie. La rencontre a ouvert jeudi 19 octobre, inaugurée par Camille Vaitilingon, président de la commission développement durable de la CCI. La seconde journée du vendredi 20 octobre a été annulée en raison de l'alerte cyclonique Tammy.

Le soutien de l'Ademe et de la Région, et la présence de nombreux intervenants (voir liste ci-contre) n'ont pas suffi pour attirer un grand nombre d'entreprises des secteurs de l'industrie et du commerce. L'approche événementielle adoptée par la CCI depuis 2018 est en perte de

vitesse, d'autant que les professionnels se détournent désormais des événements présentiels peu ou pas rentables. L'impopularité de ces 5èmes rencontres indique que les ressources investies sont gaspillées. Cela suggère également que l'événementiel ne constitue pas un moyen efficace pour accompagner les professionnels qui doivent s'engager dans la transition écologique et le développement durable.

“Nous avons les moyens financiers de nos ambitions. En 2030 la Guadeloupe doit être autonome en énergie. D’ici 12 ans, les performances de valorisation de nos déchets doivent être équivalents à la moyenne nationale”

Jacques Billant préfet de Guadeloupe entre 2015 et 2017

Objectif zéro déchets

Jacques Billant, préfet entre 2015 et 2017, et signataire du contrat État - Région - Département pour la transition énergétique, martelait *“nous avons les moyens financiers de nos ambitions. En 2030 la Guadeloupe doit être autonome en énergie. D’ici 12 ans, les performances de valorisation de nos déchets doivent être équivalents à la moyenne nationale.”* Les objectifs fixés pour la gestion de l'énergie et des déchets en Guadeloupe sont donc ambitieux et inscrits dans de nombreux documents de programmation qui engagent la responsabilité et la compétence des autorités gestionnaires. D'ici 2035, l'objectif est d'atteindre un " territoire zéro déchet " .

D'ici 2030 l'autonomie énergétique doit être une réalité. Financièrement, un total de 41 millions d'euros a été alloués à cet effet, avec la contribution de la Région 18 millions), du Département (2 millions) et de

l'État à travers l'Ademe (20 millions). La Région affirme financer des projets à hauteur de 1,5 million d'euros en moyenne par an. Un rythme lent qui ne permet pas que les objectifs en matière de maîtrise de la demande énergétique soient atteints.

| Peu de prestataires

Selon les données publiées par l'Observatoire régional de l'énergie et du climat, les ressources énergétiques importées ont légèrement augmenté pour atteindre 9 928 GWh en 2021, tout comme les ressources produites localement, qui ont atteint 856 GWh la même année. Les entreprises industrielles et de services sont les deuxièmes consommateurs d'électricité après les ménages. Sur une note positive, la tendance en matière de gestion des déchets semble stable.

L'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (Ordec) rapporte que la part des déchets envoyés en valorisation est passée de 42 % en 2019 à 40 % en 2021. Toutefois, la quantité de déchets générée par les entreprises guadeloupéennes n'est pas bien documentée. L'Ordec estime que les activités économiques ont produit 97 397 tonnes de déchets en 2021, soit l'équivalent du poids de 2 000 Airbus A320. Ce chiffre est toutefois sous-estimé dans la mesure où les entreprises mélangent leurs déchets avec les ordures ménagères dans les bennes.

En matière de gestion des déchets, les entreprises guadeloupéennes sont sous-équipées, suivent de mauvaises pratiques et affirment manquer de moyens. Contrairement à l'Europe continentale, les entreprises qui font un effort de tri de leurs déchets n'ont pas la possibilité de les revendre localement. Les réglementations existantes sont perçues comme peu pratiques et il existe un problème de gestion des déchets du secteur de la construction. Le manque de prestataires de services proposant des pratiques améliorées de gestion des déchets est important et l'action de conseil de la CCI ne comble pas le vide.

La CCI mobilise une vingtaine de conférenciers et intervenants pour la 5e édition des Rencontres pro durables :

Alexandra Zaïre, chargée de mission énergie à la CCI IG, Jérôme Bévert,

chargé de mission énergie de l'Observatoire régional énergie climat, Fabien Céprika, chargé de mission éco énergie tertiaire à la Deal, Thoïne Nébot, responsable développement maîtrise de la demande d'énergie à EDF, Hervé Lelarge, directeur régional Antilles-Guyane à la banque publique d'investissement BPI France, Samuel Blaizeau, directeur de l'instruction à la délégation Europe de la Région, Pauline Roque, chargée de mission fond tourisme durable de l'Ademe, Ann-Harrya Noël, chargée de mission Guadeloupe mobilité durable Synergîle, David Collas, chef de la mission économie et expertise des mobilités à la Deal, Joel Paul, animateur de la fonction conseil énergie au CAUE Guadeloupe, Florence Hatchy-Dorvillius, animatrice de la fonction conseil architecture-patrimoine au CAUE Guadeloupe, Nathalie Bourjac, inspecteur de l'environnement et chargée de mission déchets à la Deal, Axelle Robiolle, chargée de mission écologie industrielle et territoriale Synergîles, Audrey Nagapin, chargée de mission économie circulaire CCI IG, Elise Tilly, chargée de mission biodéchets Ademe, Ysatis Mahjoub-Bonnaire, ingénieure déchets et économie circulaire Ademe, Nathalie Chevon, directrice Cress IG, Angela Claudion, cheffe du service de l'emploi, de l'insertion à la Région, Lydie Bonacossi, responsable du service facilitation des clauses au sociales au conseil départemental.

Lire aussi : Voyé zyé, au courrier du futur

Plus de 91 % du système énergétique global de la Guadeloupe vient d'approvisionnements importés (charbon, fioul, bois), et l'accoutumance aux énergies fossiles, loin de s'abaisser, s'installe. *"C'est un tableau qui nous interpelle et doit inquiéter"* alerte Andres Mézière. Le président du pôle innovation Synergîles commente la présentation des chiffres clés de l'énergie et du carbone pour les années 2022 et 2021. Cette 11^e édition qui s'est tenue en juillet met en lumière une situation qui perdure malgré les efforts affichés par le territoire depuis de nombreuses années. Pour Sylvie Vanoukia, présidente de la commission énergie de la Région, l'objectif de l'autonomie énergétique d'ici 2023 reste atteignable. Sauf qu'elle ne dit pas comment. Et les +6 % de consommation énergétique du secteur résidentiel et les +8 % du secteur des transports aérien et maritime laissent penser le contraire. L'absence d'initiatives efficaces visant à réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles, laisse les

consommateurs guadeloupéens à la merci des prix spoliateurs que pourrait connaître le marché de l'énergie. Et les engagements de réduction de la pollution de l'air et de l'environnement seront portés au rang des paroles en l'air.

Côté déchets, l'évolution de la production, l'accumulation et la valorisation de déchets n'est pas mieux orientée, et constitue une menace connue, dont les dangers sont bien documentés. En voici un rappel :

Aspect sanitaire	• Présence de germes pathogènes susceptibles d'être propagés par les insectes, oiseaux et rongeurs, ou d'atteindre les nappes aquifères par les eaux de percolation s'infiltrant dans le sol. • Prolifération des insectes et rongeurs dans les climats chauds surtout grâce à l'existence dans les déchets, d'une nourriture abondante et de nombreux gîtes larvaires (boîtes de conserve, pneus...).
Pollution de l'air	• Risque d'incendies spontanés. • Production d'odeurs nauséabondes (fermentation).
Pollution de l'eau	• Risque d'infiltration vers les nappes aquifères, de germes pathogènes ou de matières nocives, organiques ou minérales, extraites des déchets ménagers.
Pollution du sol	• À proximité des terrains d'épandage, le sol devient acide (pH 1 à 3) et présente de mauvaises caractéristiques mécaniques ; le sol peut également contenir des produits toxiques ou des germes pathogènes extraits des déchets ménagers par les eaux de pluie.
Atteinte à la faune et à la flore	• En cas de rejets en mer (rejets industriels surtout) : introduction possible d'éléments toxiques (métaux lourds...) dans le plancton, puis les poissons. La plupart de ces métaux toxiques s'accumulent dans les organismes, ils peuvent donc atteindre l'Homme, maillon final de la chaîne alimentaire. • En cas de rejets aux abords de mares et étangs : risque grave pour la faune et la flore de ces plans d'eau.
Aspect social	• Enlaidissement des sites. • Troubles psychologiques possibles chez les personnes habitant au voisinage des terrains d'épandage.
Aspect économique	• Gaspillage de matière. • Gaspillage de terrain : un terrain d'épandage ne peut plus être utilisé pour l'habitation, les loisirs, l'industrie ou l'agriculture. De longues années après sa fermeture, ses mauvaises caractéristiques physiques et chimiques le rendent encore impropre à la construction et à l'agriculture. En général, un terrain d'épandage épuisé est égalisé, remblayé et rendu aux loisirs, sous forme de parc, terrain de sport ou terrain de boisement. • La dépollution d'un site coûte très cher.

Source : « 2^e partie : Déchets solides », Prof. N. DOTREPPE – GRISARD, Notes de cours, Université de Liège, Faculté des sciences appliquées, p. 16-17.